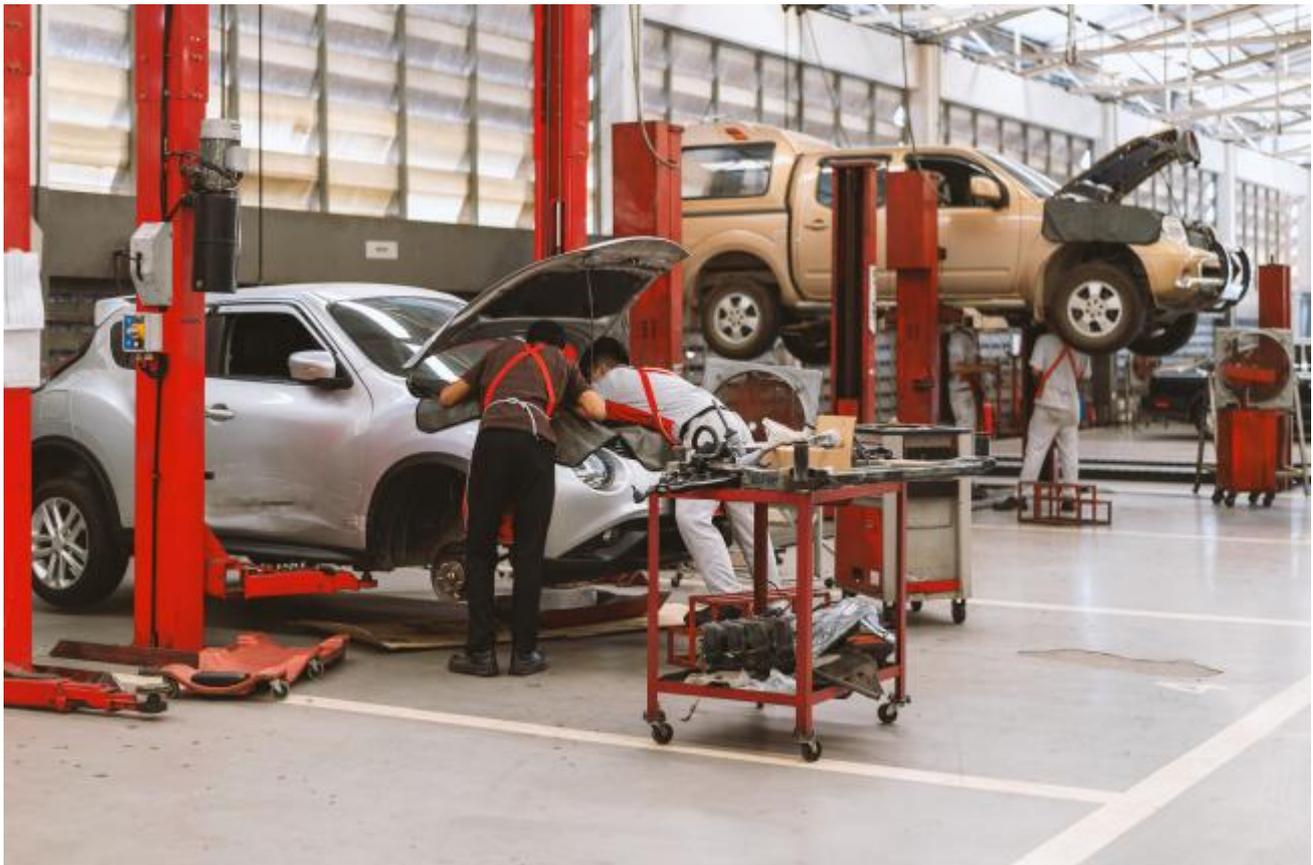


Santé-sécurité au travail : comment atteindre les TPE ?

16/10/2019



Prévention des risques ou QVT : les professionnels du secteur ont parfois du mal à approcher les PME, encore plus les TPE. La santé du patron peut être une porte d'entrée, comme adopter une approche par métier ou par branche, plus que par risque. Certains services de santé au travail interentreprises testent de nouvelles méthodes.

Les TPE-PME sont sur les lèvres de tous les acteurs de la santé au travail.

"Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE" est la première action du PST3 (Plan santé au travail 2016-2020). Le souci d'adapter toute mesure aux petites entreprises est criant dans ce plan. Dans leur rapport sur le système de santé au travail, Charlotte

Lecocq, Henri Forest et Bruno Dupuis insistent aussi sur la prévention dans les TPE-PME. Celles-ci bénéficient d'aides spécifiques pour investir dans la prévention. Cela semble insuffisant puisque *"les TPE ont l'impression d'être délaissées"*, pense Philippe Garabiol, président du Coct (conseil d'orientation des conditions de travail). Avec les PME, elles représentent pourtant la majorité des entreprises en France.

Débordé

Les préventeurs de l'Afisst (association française des IPRP de SSTI) confirment : il est parfois difficile de mener une politique de prévention dans les TPE. L'association a d'ailleurs consacré sa dernière journée annuelle à la question. Premier obstacle : l'absence de salarié dédié à la santé au travail, et donc la centralisation autour du patron, souvent débordé. *"Il est parfois difficile de prendre un simple rendez-vous pour faire la fiche d'entreprise. Il a l'impression qu'il va perdre son temps"*, observe Virginie Rasclé, présidente de l'Afisst qui exerce à Toulouse.

Pour Olivier Le Berre, de la mission TPE de l'INRS, la non perception du risque est le principal frein, avant même l'aspect financier ou les procédures. *"Pour eux, l'entreprise, c'est comme à la maison, les risques ne sont pas perçus comme des risques professionnels. Les accidents sont considérés comme le résultat de la fatalité ou d'un manque d'attention, donc s'il se passe quelque chose, c'est la faute du gars"*. Ensuite, comme les cotisations au régime AT-MP sont mutualisées pour les TPE, les préventeurs perdent un argument financier, note l'ergonome. Dans un rapport de 2018, la Cour des comptes préconise d'en finir avec un taux uniquement mutualisé pour les petites entreprises, justement pour inciter à plus de prévention.

► **Lire aussi** : Dans les TPE, la prévention passe forcément par le dirigeant

Santé des patrons

D'après certains, l'une des clés d'entrée serait de s'intéresser à la santé au travail des patrons de ces structures, voire même de leur santé tout court. *"Si le dirigeant prend soin de sa santé, il fera attention à celle de ses salariés"*, croit Laure Chanselme, psychologue du travail membre de l'observatoire Amarok, qui avance des chiffres montrant que les petits patrons sont très stressés par leur travail. C'est notamment pour suivre cette logique que le SSTI de Narbonne a préparé une offre, pas encore appliquée, pour les employeurs.

À la demande du tribunal de commerce de Toulouse, l'Astia, un SSTI toulousain, a créé Adele, un dispositif d'écoute et d'entretien santé travail pour les employeurs en dépôt de bilan ou en grande difficulté financière, avec une évaluation du risque de suicide. Cette aide, fondée sur le volontariat, n'a pas trop de succès pour le moment, reconnaît

Virginie Rascle, qui la présente.

► **Lire aussi** : Les dirigeants, les oubliés de la prévention

Approche métiers

Autre porte d'entrée : le métier ou le secteur. À la demande de l'UE-Osha, l'INRS a ainsi développé les OiRA, des applications informatiques sectorielles simples d'utilisation qui guident la petite entreprise dans sa démarche d'évaluation des risques et l'aident à construire son plan d'action. Il en existe pour le moment pour la restauration, le transport routier, les garages et le commerce de détail non alimentaire. Une dizaine d'OiRA français devraient être disponibles en 2020, promet Olivier Le Berre lors de la journée de l'Afisst.

Il s'agit d'une vraie rupture. *"L'enjeu est de faire évoluer notre approche traditionnelle de la prévention avec une démarche TPE qui n'est plus par risque mais par métier et vers un interlocuteur novice et non expert"*, fait remarquer Olivier Le Berre. *"L'entrée par branche est celle qui marche le mieux si on veut être performants"*, d'après Philippe Rolland, directeur du service de Narbonne.

► **Lire aussi** : Dans les TPE, les experts comptables causent santé-sécurité

Relais

Olivier Le Berre ajoute, employant au vocabulaire de la publicité : *"nos démarches marketing visent à identifier les canaux de communication"*, comme le chargé tourisme des chambres de commerce et d'industrie pour approcher les restaurateurs par exemple. Pour atteindre le maximum de petites entreprises, l'enjeu est aussi de former des personnes qui n'ont aucune notion en santé sécurité au travail, pour ensuite en faire des relais.

C'est un peu l'idée des "relais de prévention" formés par le service de Narbonne. Ils sont deux ou trois par entreprise, des responsables HSE ou QSE quand ils existent, mais aussi des employeurs, des directeurs, DRH ou autres salariés. Chacun reçoit trois formations (comprises dans la cotisation), sur le document unique, la prévention SST et la gestion des situations de travail. Il se rapproche du salarié désigné compétent, obligatoire dans toute entreprise, mais rarement mis en place.

► **Lire aussi** : Salarié désigné compétent, un dispositif peu connu et utilisé dans les entreprises

QVT

Les acteurs de la QVT aussi adaptent leurs pratiques aux TPE et PME. *"Pour chaque thématique, la PME a des solutions"*, positive Eliane Samory, chargée de mission ergonomiste à l'Aract Île-de-France. Sa structure a élaboré une méthode pour instaurer une culture QVT dans les TPE et PME. À partir d'un guide, accompagnée par l'Aract, l'entreprise (un groupe de travail) identifie d'abord les thématiques sur lesquelles elle veut travailler (relations sociales, égalité professionnelle, organisation et contenu du travail...). Les actions sont ensuite choisies et mises en place progressivement, parfois avec l'aide du service de santé au travail interentreprise. *"Les TPE qui n'ont pas le temps ne se posent pas ces questions, mais certaines font déjà plein de choses sans les formaliser"* observe Eliane Samory, lors d'une rencontre le 21 juin 2019.

C'est avec cette méthode que l'entreprise Deckers France, de 99 salariés, a choisi de travailler sur l'organisation et le contenu du travail, l'environnement physique et les conditions de travail et la reconnaissance. *"Nous sommes en train de valider les pistes d'action et hiérarchiser les priorités. En tant que PME, nous ne pouvons pas tout faire"*, reconnaît Ludivine Rugard, DRH. L'élue du personnel, invitée par l'Aract abonde : *"Nous avons choisi des actions plausibles, pas de rêve. L'important, c'était surtout de voir l'intention de l'employeur"*.

► **TPE :**

- Moins de 10 salariés
- Chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros par an

► **PME :**

- Moins de 250 salariés
- Chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros par an ou total du bilan inférieur à 43 millions d'euros par an

Pauline Chambost

Source URL: <https://actuel-hse.fr/content/sante-securite-au-travail-comment-atteindre-les-tpe>